

**Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne**  
**(FRA)**

Comptes annuels de la FRA pour l'exercice clos le  
31 décembre 2014

Les présents comptes ont été préparés par le comptable le 30 janvier 2015 et rédigés par le directeur le 20 février 2015.

Le conseil d'administration rendra son avis sur les comptes définitifs le 21 mai 2015.

Les présents comptes définitifs, accompagnés de l'avis du conseil d'administration, seront transmis au comptable de la Commission, à la Cour des comptes européenne, au Parlement européen et au Conseil le 1<sup>er</sup> juillet 2015 au plus tard.

Les comptes définitifs seront publiés sur le site web de la FRA: <http://fra.europa.eu>

.....(signé).....  
Comptable

...(signé).....  
Directeur

...1/6/2015.....  
Date

...3/6/2015.....  
Date

## Table des matières

1. Certification des comptes annuels 2014
2. Introduction

### **Section A: États financiers**

3. Bilan financier
4. Compte de résultat économique
5. État de variation du bilan actif/passif
6. Tableau des flux de trésorerie
7. Annexes aux états financiers

### **Section B: Rapports sur l'exécution du budget 2014**

8. Résultat budgétaire 2014
9. Évolution du budget 2014
10. Exécution du budget 2014 - Titres 1, 2 et 3 – Crédits C1
11. Exécution du budget 2014 - Titres 1, 2 et 3 – Crédits C8
12. Exécution du budget 2014 - Titres 1, 2 et 3 – Crédits R0
13. Budget 2014 – Tableau des effectifs

## **1. Certification des comptes annuels 2014**

Les comptes annuels de la FRA pour l'année 2014 ont été préparés conformément au règlement financier applicable au budget général de l'Union européenne et aux règles comptables adoptées par le comptable de la Commission, devant être appliquées par toutes les institutions, agences et entreprises conjointes, et conformément aux dispositions du titre IX du règlement financier de la FRA.

Je reconnais être responsable de la préparation et de la présentation des comptes annuels de la FRA, conformément à l'article 50 du règlement financier.

J'ai obtenu de l'ordonnateur, qui en certifie la fiabilité, toutes les informations nécessaires à la production des comptes décrivant l'actif et le passif de la FRA ainsi que l'exécution du budget.

Je certifie par la présente que, sur la base de ces informations et des vérifications que j'ai jugées nécessaires pour être en mesure de signer les comptes, j'ai l'assurance raisonnable que les comptes présentent une image fidèle et loyale de la situation financière de la FRA dans tous ses aspects significatifs.

Date.....1/6/2015.....

Signature.....(signé).....  
Comptable

## **2. Introduction**

### **General Information**

L'Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes (EUMC) était un organisme indépendant de l'Union européenne créé par le règlement (CE) n° 1035/97 du Conseil du 2 juin 1997 (JO L 151 du 10 juin 1997), modifié par le règlement (CE) n° 1652/2003 du Conseil du 18 juin 2003.

Le 15 février 2007, le Conseil a adopté le règlement n° 168/2007 qui élargit le mandat de l'EUMC et en fait l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA), devenue opérationnelle le 1<sup>er</sup> mars 2007.

La FRA, qui est établie à Vienne, a pour principal objectif de fournir aux institutions, organes et organismes compétents de la Communauté, ainsi qu'à ses États membres, lorsqu'ils mettent en œuvre le droit communautaire, une assistance et des compétences en matière de droits fondamentaux, de manière à les aider à respecter pleinement les droits fondamentaux quand ils prennent des mesures ou définissent des actions dans leurs domaines de compétence respectifs.

### **Base légale**

La comptabilité est tenue conformément aux dispositions du titre IX du règlement financier de la FRA adopté le 12 décembre 2013 par son conseil d'administration. Ces dispositions comptables sont identiques à celles du titre IX du règlement financier cadre mentionné à l'article 208 du règlement (CE, EURATOM) n° 966/2012 du Parlement européen et du Conseil relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union.

### **Financement**

Les recettes de la FRA se composent principalement d'une subvention de l'Union, qui est inscrite au budget général de l'Union européenne (section «Commission»).

### **Organisation de la FRA**

La FRA se compose du conseil d'administration, du bureau exécutif, du comité scientifique, du directeur et du personnel de la FRA.

### **Conseil d'administration de la FRA**

Le conseil d'administration de la FRA se compose de personnalités dotées d'une expérience adéquate dans la gestion d'organisations publiques ou privées et, en outre, de connaissances dans le domaine des droits fondamentaux, comme suit:

- a) une personnalité indépendante désignée par chaque État membre, assumant des responsabilités de haut niveau au sein d'une institution nationale indépendante de défense des droits de l'homme ou d'une autre organisation du secteur public ou privé;
- b) une personnalité indépendante désignée par le Conseil de l'Europe; et
- c) deux représentants de la Commission.

### **Information financière**

Les comptes annuels de la FRA se composent de deux documents:

- a) les états financiers; et
- b) les rapports d'exécution.

### **Audit externe**

La Cour des comptes européenne est tenue de préparer un rapport annuel spécifique sur la FRA, conformément aux exigences de l'article 287, paragraphe 1, du TFUE.

### **Décharge**

Le Parlement européen est l'autorité de décharge au sein de l'UE. À la suite de l'audit et de la finalisation des comptes annuels, il revient au Conseil d'émettre une recommandation puis au Parlement de décider de donner ou non décharge à la FRA pour un exercice donné.

**Section A:**

**États financiers de la FRA pour l'exercice clos le  
31 décembre 2014**

### 3. FRA – Bilan financier

	Note	31.12.2014	31.12.2013
		€	€
<b>A. VALEURS IMMOBILISÉES</b>		<b>1,352,528</b>	<b>1,452,825</b>
Immobilisations incorporelles	7.(6)	7.(6)	149,002
Immobilisations corporelles	7.(6)	7.(6)	1,203,526
Actifs financiers			-
Préfinancement à long terme		-	-
Créances à long terme			-
<b>B. ACTIF CIRCULANT</b>		<b>7,263,343</b>	<b>7,287,260</b>
Stock			-
Préfinancement	7.(8)	7.(8)	-
Créances	7.(9)	7.(9)	230,524
Actifs financiers			-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7.(10)	7.(10)	7,032,819
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>			<b>8,615,871</b>
<b>C. PASSIF NON COURANT</b>		-	-
Retraites et autres avantages du personnel			-
Provisions pour risques et charges			-
Passif financier			-
Dettes à long terme auprès d'entités consolidées			-
<b>TOTAL PASSIF NON COURANT</b>		-	-
<b>D. PASSIF COURANT</b>		<b>1,178,623</b>	<b>2,218,986</b>
Avantages du personnel			-
Provisions pour risques et charges	7.(11)	7.(11)	-
Passif financier			-
Dettes à court terme	7.(12)	7.(12)	1,178,623
<b>TOTAL DU PASSIF COURANT</b>		<b>1,178,623</b>	<b>2,218,986</b>
<b>E. ACTIF/PASSIF NET</b>		<b>7,437,248</b>	<b>6,521,099</b>
Réserves			-
Résultats accumulés	5	5	7,437,248
B. Intérêts minoritaires			-
<b>TOTAL ACTIF/PASSIF NET</b>		<b>7,437,248</b>	<b>6,521,099</b>

Signature .....(signé).....  
 Directeur intérimaire

Date.....3/6/2015.....

#### 4. FRA – Compte de résultat économique

	2014 €	2013 €
Ressources basées sur le RNB	-	-
Ressources TVA	-	-
Ressources propres traditionnelles	-	-
Fonds transférés de la Commission à d'autres institutions	-	-
Contributions des pays de l'AELE appartenant à l'EEE	-	-
Amendes	-	-
Recouvrement de dépenses	-	-
Contribution de l'Union européenne	21,072,054	21,273,819
Autres revenus d'exploitation	254,148	292,282
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b> 7.(13)	<b>21,326,202</b>	<b>21,566,101</b>
Dépenses administratives	<b>-13,576,480</b>	<b>-13,454,009</b>
Dépenses de personnel	-10,472,284	-9,972,546
Dépenses liées aux immobilisations	-488,444	-519,995
Pensions	-	-
Autres dépenses administratives	-2,615,752	-2,961,467
Charges d'exploitation	<b>-6,833,573</b>	<b>-6,781,826</b>
Gestion directe centralisée	-	-
Gestion indirecte centralisée	-	-
Gestion décentralisée	-	-
Gestion partagée	-	-
Gestion conjointe	-	-
Autres charges d'exploitation	-6,833,573	-6,781,826
<b>TOTAL DES DÉPENSES ADMINISTRATIVES ET CHARGES D'EXPLOITATION</b> 7.(14)	<b>-20,410,053</b>	<b>-20,235,835</b>
<b>EXCÉDENTS/(DÉFICITS) PROVENANT D'ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>916,149</b>	<b>1,330,266</b>
Recettes financières	-	-
Dépenses financières	-	-
Part d'excédents ou déficits nets d'entreprises associées ou joint-ventures comptabilisés pour utiliser la méthode de mise en équivalence	-	-
<b>EXCÉDENTS/(DÉFICITS) NE PROVENANT PAS D'ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>916,149</b>	<b>1,330,266</b>
<b>EXCÉDENTS/(DÉFICITS) PROVENANT D'ACTIVITÉS ORDINAIRES</b>		
Intérêts minoritaires	-	-
Gains extraordinaires (+)	-	-
Pertes extraordinaires (-)	-	-
<b>EXCÉDENTS/(DÉFICITS) PROVENANT DE POSTES EXTRAORDINAIRES</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>RÉSULTAT ÉCONOMIQUE DE L'EXERCICE</b>	<b>916,149</b>	<b>1,330,266</b>



## 5. FRA - État de variation du bilan actif/passif net

	Réserves		Excédents/déficits accumulés	Résultat économique de l'exercice	Total du bilan actif/passif
	Réserve de juste valeur	Autres réserves			
	€	€	€	€	€
<b>Solde au 31 décembre 2012</b>	-	-	<b>7,872,852</b>	<b>(2,682,019)</b>	<b>5,190,833</b>
Autres réévaluations	-	-	-	-	-
Mouvements de justes valeurs	-	-	-	-	-
Allocation du résultat économique de l'exercice précédent	-	-	(2,682,019)	2,682,019	-
Montants crédités aux États membres	-	-	-	-	-
Résultat économique de l'exercice	-	-	-	1,330,266	1,330,266
<b>Solde au 31 décembre 2013</b>	-	-	<b>5,190,833</b>	<b>1,330,266</b>	<b>6,521,099</b>
Autres réévaluations	-	-	-	-	-
Mouvements de justes valeurs	-	-	-	-	-
Allocation du résultat économique de l'exercice précédent	-	-	1,330,266	(1,330,266)	-
Montants crédités aux États membres	-	-	-	-	-
Résultat économique de l'exercice	-	-	-	916,149	<b>916,149</b>
<b>Solde au 31 décembre 2014</b>	-	-	<b>6,521,099</b>	<b>916,149</b>	<b>7,437,248</b>

## 6. FRA - Tableau des flux de trésorerie

Flux de trésorerie des activités de fonctionnement	2014 €	2013 €
<b>Excédents/(déficits) provenant d'activités de fonctionnement</b>	<b>916,149</b>	<b>1,330,266</b>
<u>Ajustements</u>		
Amortissements (immobilisations incorporelles) +	68,759	88,342
Dépréciation (immobilisations corporelles) +	417,990	425,815
Augmentation/(diminution) des provisions pour risques et charges	-24,686	-221,397
Augmentation/(diminution) des avantages du personnel	-	-
Augmentation/(diminution) d'une réduction de valeur des dettes douteuses	-	-
(Augmentation)/diminution du stock	-	-
(Augmentation)/diminution du préfinancement à long terme	-	-
(Augmentation)/diminution du préfinancement à court terme	175,547	-175,547
(Augmentation)/diminution des créances à long terme	-	-
(Augmentation)/diminution des créances à court terme	-12,005	33,328
(Augmentation)/diminution des créances liées à des entités CE consolidées	72,025	-72,024
Augmentation/(diminution) d'autres dettes à long terme	-	-
Augmentation/(diminution) des montants dus	-1,045,881	609,070
Augmentation/(diminution) des dettes liées à des entités CE consolidées	30,204	-90,003
(Gains)/pertes sur la vente de propriétés, d'installations et d'équipements	1,694	5,838
Postes extraordinaires	-	-
<b>Flux de trésorerie net des activités de fonctionnement</b>	<b>599 796</b>	<b>599,796</b>

Flux de trésorerie des activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles (-)	-388 146	-80,753
Produits d'immobilisations corporelles et incorporelles (+)	-	-
Acquisition d'investissements	-	-
Produits d'investissements	-	-
Octroi de prêts	-	-
Remboursements de prêts	-	-
Recettes financières	-	-
Postes extraordinaires	-	-
<b>Flux de trésorerie net des activités d'investissement</b>	<b>-388,146</b>	<b>-80,753</b>

Activités financières		
Remboursements d'emprunts	-	-
Produits d'emprunts	-	-
Augmentation/(diminution) d'autres dettes financières	-	-
Versements effectués aux États membres (-)	-	-
Dépenses financières	-	-
Postes extraordinaires	-	-
<b>Flux de trésorerie net découlant des activités de financement</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	211,650	1,852,934
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie en début de période</b>	<b>6,821,169</b>	<b>4,968,234</b>

## 7. Annexes aux états financiers

### 1) Base légale

Les états financiers de la FRA ont été rédigés en conformité avec les règles de comptabilisation adoptées le 28 décembre 2004 par le comptable de la Commission et toutes leurs modifications ultérieures, reposant sur les normes de comptabilité publique internationale.

### 2) Principes comptables

Les états financiers ont été rédigés en conformité avec les principes comptables généralement admis visés à la règle comptable 2 de l'UE, à savoir:

- la présentation fidèle
- la continuité des activités
- la cohérence de la présentation
- la comparabilité des informations
- l'agrégation des données
- la compensation
- la comptabilité d'exercice

### 3) Unité de compte

L'unité de compte est l'euro (€). Certains montants peuvent être arrondis.

L'actif et le passif en devises autres que l'euro au 31 décembre 2013 sont convertis en euros sur la base du taux de conversion fixé à cette date, à l'exception des actifs corporels et incorporels, lesquels conservent leur valeur en euros au taux appliqué lors de leur acquisition.

Au cours de l'exercice, les recettes et les dépenses encourues dans des devises autres que l'euro sont converties en euros aux taux de change mensuels publiés par la Commission européenne. Les gains et pertes réalisés sont pris en compte dans le compte de résultat économique de l'exercice correspondant.

### 4) Plan comptable

Le plan comptable utilisé par la FRA suit la structure du plan comptable de la Commission européenne.

### 5) Utilisation d'estimations

Aux fins de l'établissement des états financiers en conformité avec les principes comptables généralement admis, la direction est amenée à faire des estimations et à retenir des hypothèses qui influent sur les montants inscrits dans les états financiers de la FRA. Les principales estimations et hypothèses importantes dans ces états financiers doivent être fondées sur le jugement et sont notamment utilisées pour les charges à payer et produits à recevoir, les provisions, les actifs éventuels et passifs éventuels. Les résultats réels des périodes futures pourraient différer de ces estimations. Les changements d'estimations sont pris en compte sur l'exercice au cours duquel ils sont connus.

### 6) Actifs non courants

Les biens corporels ou incorporels acquis dont le prix d'acquisition ou le coût de revient est égal ou supérieur à 420 €, d'une durée d'utilisation de plus d'un an et qui ne sont pas des consommables, sont comptabilisés comme valeurs immobilisées.

Conformément aux règles comptables 6 et 7 de la Commission, les actifs immobilisés sont évalués à leur prix d'acquisition ou à leur coût de revient et sont sujets à l'amortissement sur une base linéaire au cours de leur durée d'utilisation. Les taux d'amortissement annuels appliqués sont les suivants:

Licences de logiciels	25%
Matériel informatique	25%
Mobilier et parc automobile	10% and 25% (parc automobile)
Autres installations	25% and 12.5% (équipements liés au courrier, à la santé et à la sécurité)

Améliorations locatives 10%

Les actifs sont examinés annuellement pour dépréciation et, le cas échéant, les valeurs comptables sont ajustées. Si la valeur recouvrable estimée d'un actif est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable de l'actif doit être ramenée à sa valeur recouvrable.

Aucun actif immobilisé n'est soumis à des accords de location-financement.

### Immobilisations incorporelles

	<b>Logiciels informatiques (incorporel) €</b>
Valeur d'acquisition au 1.1.2014	555,831
Transfert d'immobilisations en cours reportées de 2013 et installées en 2014	-
Acquisitions au cours de l'année	90,345
Cessions	-
Valeur nette comptable au 31.12.2014	646,176
Amortissements en cumul au 1.1.2014	(428,415)
Charge pour 2014	(68,759)
Cessions	-
Amortissements en cumul au 31.12.2014	(497,174)
Valeur nette comptable au 1.1.2014	127,416
Valeur nette comptable au 31.12.2014	149,002
Immobilisations en cours	-
<b>Valeur nette comptable totale au 31.12.2014</b>	<b>149,002</b>

	2014	2013
	€	€
Dépenses de développement de logiciels encourues au cours de l'année	<u>237,095</u>	<u>196,546</u>

## Immobilisations corporelles

	Améliorations locatives	Matériel informatique	Autres installations	Mobilier et parc automobile	Total €
Valeur d'acquisition au 1.1.2014	1,543,592	1,066,145	445,064	527,725	<b>3,582,526</b>
Transfert d'immobilisations en cours reportées de 2013 et installées en 2014	-	-	-	-	-
Acquisitions	-	288,304	8,596	902	<b>297,802</b>
Cessions	-	(1,717)	(5,495)	(4,530)	<b>(11,742)</b>
Valeur nette comptable au 31.12.2014	1,543,592	1,352,732	448,165	524,097	<b>3,868,586</b>
Amortissements en cumul 1.1.2014	(774,710)	(805,853)	(385,217)	(291,338)	<b>(2,257,118)</b>
Charge pour 2014	(173,818)	(181,278)	(25,125)	(37,769)	<b>(417,980)</b>
Cessions	-	1,717	5,393	2,938	<b>10,048</b>
Amortissements en cumul 31.12.2014	(948,528)	(985,414)	(404,949)	(326,169)	<b>(2,665,060)</b>
Valeur nette comptable au 1.1.2014	<b>768,882</b>	<b>260,292</b>	<b>59,848</b>	<b>236,387</b>	<b>1,325,409</b>
Valeur nette comptable au 31.12.2014	595,064	367,318	43,216	197,928	1,203,526
Immobilisations en cours	-	-	-	-	-
<b>Valeur nette comptable totale au 31.12.2014</b>	<b>595,064</b>	<b>367,318</b>	<b>43,216</b>	<b>197,928</b>	<b>1,203,526</b>

### 7) Contrats de location

Les contrats de location dans le cadre desquels une partie importante des risques et avantages inhérents à la propriété incombe au bailleur sont considérés comme des contrats de location simple. Les paiements au titre de contrats de location simple sont comptabilisés en charges dans le compte de résultat économique et répartis linéairement sur toute la durée du contrat de location.

	2014 €	2013 €
Paiements minimaux des locations portés au compte de résultat économique (contrats de location simples – location de bureaux et de photocopieuses)	<u>804,245</u>	<u>771,531</u>

Paiements minimaux futurs au titre de contrats de location simples (locaux de bureau):

	2014 €	2013 €
Montants dus dans 1 an	815,150	771,531
Montants dus entre 1 et 5 ans	2,309,591	2,957,534
Montants dus dans plus de 5 ans	-	-
	<u>3,124,741</u>	<u>3,729,065</u>

La FRA n'a conclu aucun contrat de location-financement.

### 8) Préfinancement

	2014 €	2013 €
Préfinancements qui ne sont pas encore apurés à la clôture de l'exercice	50,123	353,69
Charges à payer sur les préfinancements	(50,123)	(178,022)
Préfinancements en cours à la clôture de l'exercice	<u>-</u>	<u>175,547</u>

Aucun amortissement ni aucune provision nouvelle ou supplémentaire n'ont été réalisés au cours de l'exercice.

## 9) Créances à recevoir et à recouvrer

Les créances à recevoir et à recouvrer sont comptabilisées à la valeur initiale diminuée de toute dépréciation pour perte de valeur.

	2014	2013
	€	€
Remboursement de la TVA due par les autorités autrichiennes	53,789	39,447
Montants dus par l'entité consolidée – Commission européenne	-	72,025
Reports/acomptes	116,450	133,585
Créances diverses	<u>60,285</u>	<u>45,487</u>
<b>Montant total dû dans 1 an</b>	<u><b>230,524</b></u>	<u><b>290,544</b></u>

Tous les montants ne sont ni en souffrance ni dépréciés. Aucune radiation ni aucune provision nouvelle ou supplémentaire n'ont été effectuées au cours de l'année.

Toutes les créances à recevoir et à recouvrer concernent des opérations sans contrepartie directe.

La qualité du crédit des montants à recevoir et à recouvrer qui ne sont ni en souffrance ni dépréciés se présente comme suit:

	2014	2013
	€	€
Contrepartie ayant une notation de crédit externe – autorités autrichiennes (Aaa de Moody)	53,789	39,447
Contrepartie n'ayant pas de notation de crédit externe – Commission européenne	-	72,025
Contrepartie n'ayant pas de notation de crédit externe – débiteurs qui n'ont jamais fait défaut	<u>176,735</u>	<u>179,072</u>
<b>Montant total dû dans 1 an</b>	<u><b>230,524</b></u>	<u><b>290,544</b></u>

## 10) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont des instruments financiers classés comme actifs financiers disponibles à la vente. Ils comprennent l'encaisse, les dépôts bancaires à vue et d'autres placements à court terme très liquides assortis d'échéances initiales inférieures ou égales à trois mois.

	2014	2013
	€	€
Comptes bancaires courants et de dépôt	<u>7,032,819</u>	<u>6,821,169</u>

Les comptes bancaires de la FRA sont détenus par ING (Belgique) SA et Raiffeisen Bank International AG.

## 11) Provisions pour risques et charges

Des provisions sont comptabilisées lorsque la FRA supporte une obligation actuelle, juridique ou implicite, envers des tiers à la suite d'événements passés, qu'il est plus probable qu'improbable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre cette obligation et que le montant de celle-ci peut être estimé de façon fiable. Aucune provision n'est comptabilisée pour des pertes opérationnelles futures. Le montant de la provision correspond à la meilleure estimation des dépenses nécessaires au règlement de l'obligation actuelle à la date de clôture. Lorsque la provision comprend un grand nombre d'éléments, l'obligation est estimée en pondérant tous les résultats possibles en fonction de leur probabilité correspondante (méthode de la «valeur attendue»).

	2014	2013
	€	€
Ajustement en souffrance des salaires du personnel (relatif aux six derniers mois de 2011 et à l'intégralité de 2012 et 2013)	<u>-</u>	<u>24,686</u>
Augmentation/(diminution) des provisions au cours de l'année	<u>(24,686)</u>	<u>(221,397)</u>

## 12) Dettes

Le passif financier de la FRA correspond à ses dettes. Elles sont classées comme passif à court terme, sauf lorsqu'elles viennent à échéance plus de 12 mois après la date de clôture du bilan.

Les dettes résultant de l'achat de biens et services sont comptabilisées à réception de la facture indiquant le montant initial et les dépenses correspondantes sont saisies dans les comptes lorsque les biens ou services sont livrés ou fournis à la FRA et acceptés par celle-ci.

	2014	2013
	€	€
Préfinancement des entités consolidées – Commission européenne	156,946	106,741
Dettes dues à l'entité consolidée – Commission européenne	-	20,000
Dettes dues à l'entité consolidée – Centre de traduction	-	-
Total payable aux entités consolidées	<u>156,946</u>	<u>126,741</u>
Dettes dues aux entités non consolidées	493	-
Régularisation des congés du personnel	230,119	209,049
Dettes diverses	791,065	1,858,510
<b>Montant total dû dans 1 an</b>	<u>1,178,623</u>	<u>2,194,300</u>
<b>Montant total dû entre 1 et 5 ans</b>	<u>-</u>	<u>-</u>
<b>Montant total dû dans plus de 5 ans</b>	<u>-</u>	<u>-</u>

### 13) Total des recettes de fonctionnement

Les recettes de la FRA comprennent principalement des revenus liés à des opérations sans contrepartie directe.

Les recettes et créances correspondantes sont évaluées à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir et sont comptabilisées à la période à laquelle elles se rapportent.

Les principales sources de revenus de la FRA étaient:

	2014	2013
	€	€
Subvention annuelle – Commission européenne	21,072,054	21,273,819
Contributions des autorités autrichiennes	244,000	279,000
Autres recettes	10,148	13,282
	<u>21,326,202</u>	<u>21,566,101</u>

### 14) Total des dépenses administratives et de fonctionnement

Conformément aux règles comptables de l'UE, les transactions et événements sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice auquel ils se rapportent. À la fin de l'exercice comptable, les charges à payer sont comptabilisées sur la base du montant estimatif des transferts dus au titre de l'exercice. Le calcul des charges à payer est effectué conformément aux lignes directrices opérationnelles et pratiques publiées par la Commission qui visent à faire en sorte que les états financiers fournissent une image exacte et fidèle de la situation.

Les dépenses principales de la FRA étaient:

	2014	2013
	€	€
Dépenses salariales	10,472,284	9,972,546
Amortissements	486,750	514,157
Moins-value de cession	1,694	5,838
Frais administratifs	2,615,752	2,961,467
Dépenses opérationnelles	6,833,573	6,781,826
	<u>20,410,053</u>	<u>20,235,835</u>

Les transactions avec la Commission européenne, incluses ci-dessus:

	2014	2013
	€	€
Frais administratifs	134,459	178,603
Dépenses opérationnelles	327,524	181,646
	<u>461,983</u>	<u>360,249</u>

Les transactions avec le Centre de traduction des organes de l'UE, incluses ci-dessus:

	2014	2013
	€	€
Frais administratifs	19,642	44,998
Dépenses opérationnelles	1,316,037	931,745
	<u>1,335,679</u>	<u>976,743</u>

Les transactions avec le Parlement européen, incluses ci-dessus:

2014	2013
------	------

	€	€
Dépenses opérationnelles	-	<u>14,354</u>
	<u>-</u>	<u>14,354</u>

Tous les calculs des traitements indiquant les dépenses salariales totales comprises dans l'état de la performance financière de l'Agence sont externalisés auprès de l'Office de gestion et de liquidation des droits individuels (également dénommé PMO) qui est un office central de la Commission européenne.

Le PMO a pour mission de gérer les droits financiers du personnel permanent, temporaire et contractuel travaillant à la Commission ainsi que de calculer et de payer ses traitements et autres droits financiers. Le PMO assure également ces services pour d'autres institutions et agences européennes. Le PMO est également chargé de gérer la caisse de maladie des institutions, conjointement avec le traitement et le paiement des demandes de remboursement émanant des membres du personnel. Le PMO gère également la caisse des pensions et paie les pensions des membres du personnel retraités. Le PMO fait l'objet d'un audit de la part de la Cour des comptes européenne.

L'Agence est uniquement responsable de la communication au PMO d'informations fiables permettant le calcul des dépenses salariales. Elle est également chargée de vérifier que ces informations ont été correctement traitées dans le rapport mensuel de paie utilisé pour la comptabilité des dépenses salariales. Elle n'est pas responsable du calcul des dépenses salariales effectué par le PMO.

### 15) Actif éventuel

Un actif éventuel est un actif potentiel résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou non d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas entièrement sous le contrôle de la FRA. Un actif éventuel est indiqué lorsque l'entrée d'avantages économiques ou un potentiel de service est probable.

	2014	2013
<b>Actifs éventuels</b>	€	€
Garanties perçues sur le préfinancement versé pour les contrats	<u>-</u>	<u>-</u>

### 16) Passif éventuel

Un passif éventuel est une obligation potentielle résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou non d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas entièrement sous le contrôle de l'UE, ou une obligation actuelle résultant d'événements passés mais non comptabilisée, soit parce qu'il est peu probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques ou un potentiel de service sera nécessaire pour régler l'obligation, soit dans les cas extrêmement rares où aucune estimation fiable du montant de l'obligation ne peut être faite.

	2014	2013
	€	€
Montants contractés à la fin de l'année pour les biens et services à fournir dans le futur	<u>5,892,651</u>	<u>4,739,793</u>
Augmentation / (diminution) du passif éventuel	<u>1,152,858</u>	<u>1,451,556</u>
Nombre de procédures judiciaires en cours	<u>5</u>	<u>1</u>
Nombre de radiations ou de provisions faites dans l'année.		

### 17) Transactions avec des parties liées

	2014	2013
Nombre d'ordonnateurs à la fin de l'exercice	<u>1</u>	<u>1</u>
Analyse par grade:	2014	2013
AD 15	1	1

L'ordonnateur est rémunéré conformément au statut des fonctionnaires des Communautés européennes.



## 18) Obligations au titre du régime de pension

Les membres du personnel de la FRA sont affiliés au régime de pensions des communautés européennes, qui est un régime de pension à prestations définies.

Les régimes de pension à prestations définies fixent généralement le montant des prestations dont bénéficieront les membres du personnel une fois à la retraite. Ce montant dépend en général d'un ou de plusieurs facteurs, tels que l'âge et les années de service. Les membres du personnel de la FRA contribuent à hauteur de 10.3 % de leur traitement de base au régime de pension et une contribution supplémentaire est versée par la Commission européenne. Les comptes de la FRA ne reflètent pas les coûts induits pour la Commission européenne.

Les prestations qui seront dues aux membres du personnel de la FRA au titre du régime de pensions des communautés européennes sont comptabilisées dans les comptes de la Commission européenne. Aucune provision n'a été constituée pour ces pensions dans les présents comptes.

## 19) Garanties fournies par des tiers

	2014	2013
	€	€
Garantie bancaire	<u>1,000,000</u>	<u>1,000,000</u>

Dans le cadre de l'accord de location relatif aux nouveaux locaux, le 21 décembre 2007, Raiffeisen Zentralbank Oesterreich AG a fourni une garantie bancaire d'un montant de 1 000 000 d'euros au propriétaire des locaux de la FRA. La garantie est valable un an mais est prorogée automatiquement chaque année par la banque.

## 20) Événements postérieurs à la date de clôture

À la date de transmission des présents comptes annuels, aucune autre question importante ou requérant la fourniture d'informations distinctes sous cette rubrique n'a été signalée. Les comptes annuels et les notes annexes ont été préparés à l'aide des données les plus récentes, comme il ressort des informations présentées.

## 21) Changements de méthodes comptables

Il n'y a pas eu de changements dans les méthodes comptables en 2013 et 2014.

## 22) Réconciliation entre le résultat budgétaire et le résultat économique

Les états financiers de la FRA sont rédigés selon le principe de la comptabilité d'exercice, où les transactions sont enregistrées à la période à laquelle elles se rapportent. Le résultat pour l'année sur cette base est indiqué dans le compte de résultat économique. Toutefois, la FRA utilise un système de comptabilité de caisse modifiée pour rédiger le compte de résultat budgétaire et son autre rapport budgétaire. Dans ce système, seuls les paiements effectués et les recettes reçues pendant la période sont enregistrés, ainsi que les crédits de paiement reportés.

La différence entre le résultat budgétaire et le résultat économique pour l'exercice est composée de ce qui suit:

	2014	2013
	€	€
<b>Résultat budgétaire</b>	156,946	74,691
Montant dû à la Commission	(156,946)	(74,691)
<b>Impact sur l'actif immobilisé</b>		
Achat d'immobilisation	388,147	80,753
Montant des amortissements/moins-values de cession	(488,444)	(519,995)
<b>Impact sur les charges à reporter/imputer au cours de l'année</b>		
Charges à imputer au cours de l'année	(791,066)	(1,903,158)
Charges à reporter au cours de l'année	116,449	133,585
Ajustement pour les reports de l'année précédente – neutralisation des C8	6,764,404	6,646,298
<b>Remboursement des charges à reporter/imputer de l'exercice antérieur</b>		
Remboursement des charges à imputer de l'année précédente	1,903,158	1,561,671
Remboursement des charges à reporter au cours de l'année	(133,585)	(160,652)
Remboursement des reports de l'année précédente – neutralisation des C8	(6,646,297)	(4,678,592)
<b>Impact du préfinancement des fournisseurs</b>		
Préfinancement des fournisseurs au cours de l'année	-	175,547

Remboursement du préfinancement des fournisseurs au cours de l'année précédente (175,547)

-

### **Autres Impacts**

Report des congés de personnel – régularisation de l'année en cours	(230,119)	(209,049)
Remboursement des congés de personnel reportés – régularisation de l'année précédente	209,049	190,576
Remboursement du revenu à imputer de l'année précédente	-	-
Recettes à imputer au cours de l'année	-	13,282
<b>Solde par compte de résultat économique</b>	<u>916,149</u>	<u>1,330,266</u>

## **23) Politiques de gestion des risques financiers**

Les informations ci-après relatives à la gestion des risques financiers menée par la FRA concernent les opérations de trésorerie effectuées par la FRA afin d'exécuter son budget.

### **a. TYPES DE RISQUE**

Le risque de marché correspond au risque de fluctuation de la juste valeur ou des trésoreries futures d'un instrument financier en raison de modifications des prix du marché. Le risque de marché englobe non seulement les possibilités de perte, mais également les possibilités de gain. Il inclut le risque de change, le risque de taux d'intérêt et d'autres risques liés aux prix (la FRA n'a pas d'autre risque lié aux prix significatif).

(1) Le risque de change correspond au risque que les opérations de la FRA ou la valeur de ses investissements soient affectées par des variations des taux de change. Ce risque découle de la variation du prix d'une monnaie par rapport à une autre.

(2) Le risque de taux d'intérêt correspond au risque de baisse de la valeur d'un titre, plus particulièrement d'une obligation, découlant d'une hausse des taux d'intérêt. En général, des taux d'intérêt supérieurs entraînent la baisse du prix des obligations à taux fixe et vice versa.

(3) Le risque de crédit correspond au risque de perte découlant du non-paiement par un débiteur/emprunteur d'un prêt ou d'une autre forme de crédit (qu'il s'agisse du principal, des intérêts ou des deux) ou d'une autre incapacité à honorer une obligation contractuelle. Les cas de défaillance comprennent le retard de remboursement, le rééchelonnement des remboursements de l'emprunteur ainsi que la faillite.

(4) Le risque de liquidité résulte de la difficulté de vendre un actif, par exemple lorsqu'un titre ou un actif ne peut être négocié sur le marché assez rapidement pour éviter une perte ou honorer une obligation.

### **b. POLITIQUES DE GESTION DES RISQUES**

#### **Opérations d'emprunt et de prêt**

Les opérations d'emprunt et de prêt, ainsi que la gestion de trésorerie connexe, sont réalisées par la FRA en vertu des règles financières respectives. La FRA n'a actuellement pas de prêts ni de dépassements.

#### **Trésorerie**

Les règles et principes applicables à la gestion des opérations de trésorerie effectuées par la FRA sont fixés dans le règlement financier et ses règles d'application. Il découle de ces règles le principe majeur suivant: les comptes bancaires ouverts au nom de la FRA ne peuvent être à découvert.

Les opérations de trésorerie et de paiement sont fortement automatisées et reposent sur des systèmes informatiques modernes. Des procédures spéciales sont appliquées pour garantir la sécurité des systèmes et assurer la séparation des tâches conformément au règlement financier, aux normes de contrôle interne de la FRA et aux principes d'audit. Un protocole d'entente écrit et des procédures consignées par écrit régissent la gestion des opérations de trésorerie et de paiement effectuées par la FRA afin de limiter le risque opérationnel et financier et d'assurer un niveau de contrôle adéquat. Ils couvrent les différents domaines d'opération (par exemple: l'exécution des paiements et la gestion de la trésorerie, les prévisions de trésorerie, etc.).

### **c. RISQUES DE CHANGE**

#### **Opérations d'emprunt et de prêt**

La plupart des actifs et des passifs financiers étant libellés en euro, la FRA ne court pas de risque de change important.

#### **Trésorerie**

Tous les comptes bancaires étant en euro, la FRA ne court pas de risque de change important en ce qui concerne ces actifs.

#### d. RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

##### Opérations d'emprunt et de prêt

La FRA n'a pas d'emprunt ni de prêt émis à des taux variables.

##### Trésorerie

La trésorerie de la FRA ne contracte pas d'emprunts. Elle ne s'expose donc à aucun risque de taux d'intérêt. Les soldes qu'elle détient sur des comptes bancaires distincts lui rapportent toutefois des intérêts. Par conséquent, la FRA a mis en place des mesures visant à garantir que les intérêts générés par ses comptes bancaires reflètent régulièrement les taux d'intérêt du marché, ainsi que leurs éventuelles fluctuations. Les soldes de fin de journée des comptes bancaires détenus dans les banques commerciales rapportent quotidiennement des intérêts. Mais ces intérêts sont payés trimestriellement.

Pour les comptes annuels de la FRA, le calcul des intérêts est lié au taux marginal de la BCE pour ses principales opérations de refinancement. Par conséquent, l'intérêt dont dispose la FRA ne risque pas d'être inférieur aux taux du marché.

#### e. RISQUE DE CRÉDIT

##### Opérations d'emprunt et de prêt

Des paiements d'acompte ne sont effectués aux fournisseurs que s'ils satisfont aux exigences minimales de capacité financière et économique établies par la FRA.

##### Trésorerie

Des lignes directrices spécifiques sont appliquées pour la sélection des banques commerciales afin de réduire davantage le risque de contrepartie auquel la FRA est exposée:

Toutes les banques commerciales sont sélectionnées au moyen d'appels d'offres. La notation de crédit à court terme la plus basse ouvrant l'accès à une procédure d'appel d'offres est Moody's P-1 ou une notation équivalente (S&P A-1 ou Fitch F1). Un niveau inférieur peut être accepté dans des circonstances particulières dûment justifiées.

Les notations de crédit des banques commerciales dans lesquelles la FRA possède de comptes sont réexaminées régulièrement.

#### f. RISQUES DE LIQUIDITÉ

##### Opérations d'emprunt et de prêt

Des garanties d'acompte ne sont acceptées que de la part de banques ayant une cote de dépôt à long terme d'au moins A2 décernée par l'une des trois principales agences de notation.

##### Trésorerie

Le budget de la FRA garantit que les ressources générales en trésorerie pour une année donnée sont toujours suffisantes pour l'exécution de tous les paiements. En fait, les crédits d'engagement correspondent au montant des crédits de paiement pour l'exercice budgétaire. La subvention de l'UE accordée à la FRA est toutefois échelonnée en quatre versements égaux au cours de l'exercice, conformément au protocole d'entente avec la Commission européenne. Les paiements ont un certain caractère saisonnier.

Des procédures de prévision régulière de trésorerie ont été mises en place pour garantir que les ressources en trésorerie sont toujours suffisantes pour couvrir les paiements à exécuter au cours d'un mois donné. La saisonnalité des dépenses et les restrictions budgétaires globales des dernières années ont engendré la nécessité de renforcer le contrôle du rythme des paiements sur l'année. En outre, dans le cadre des opérations de trésorerie journalières de la FRA, des outils de gestion de trésorerie automatisés vérifient quotidiennement que chaque compte bancaire détenu par la Commission dispose de liquidités suffisantes.

**Section B:**

**Rapports sur l'exécution du budget de la FRA pour l'exercice clos le  
31 décembre 2014**

## STRUCTURE BUDGÉTAIRE ET PRINCIPES

Le compte de résultat de l'exécution budgétaire a été préparé en conformité avec les conditions établies par le règlement de la Commission [article 143 du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012: Règles applicables aux comptes].

La comptabilité budgétaire est tenue conformément au règlement financier et à ses règles d'application. Le budget est l'instrument qui prévoit et autorise, pour chaque exercice, les recettes et les dépenses nécessaires à la mise en œuvre du règlement fondateur de la FRA.

Chaque année, la FRA estime ses recettes et ses dépenses pour l'exercice et rédige un projet de budget qu'elle transmet à la Commission. La Commission le transmet ensuite à l'autorité budgétaire. Sur la base de ce projet de budget, le Conseil élabore sa position qui fait ensuite l'objet de négociations entre les deux branches de l'autorité budgétaire. L'arrêt du projet commun est constaté par le président du Parlement, qui rend donc le budget exécutoire. L'exécution budgétaire est une tâche qui appartient à la FRA.

La structure du budget consiste, pour la FRA, en des crédits administratifs et opérationnels et compte uniquement des crédits non dissociés, ce qui signifie que les crédits d'engagement et de paiement sont du même montant. Les crédits non dissociés sont destinés à la couverture financière des opérations ayant un caractère annuel (et qui répondent au principe de l'annualité budgétaire).

### Origine des crédits

La source principale des crédits est le budget de la FRA de l'exercice en cours. Néanmoins, il existe d'autres types de crédits qui découlent des dispositions inscrites dans le règlement financier. Ils proviennent d'exercices précédents ou de sources extérieures:

– les **crédits initialement votés au budget** pour l'exercice en cours peuvent être complétés par des virements entre postes et des budgets rectificatifs;

– les **crédits reportés** de l'exercice précédent ou reconstitués complètent également le budget actuel. Il s'agit:

(i) des crédits de paiement non dissociés qui peuvent bénéficier automatiquement d'un report de droit limité au seul exercice,

(ii) des crédits reportés par décision de la FRA dans l'un des deux cas suivants: achèvement des étapes préparatoires ou vote tardif de la base légale;

– les **recettes affectées** qui se composent:

(i) de recettes affectées internes, telles que les restitutions de montants correspondant à des recettes affectées au poste budgétaire concerné par les dépenses initiales et qui peuvent bénéficier d'un report de droit limité au seul exercice,

(ii) de recettes affectées externes, telles que les contributions des États membres.

### Composition des crédits disponibles

– budget initial = crédits votés au cours de l'exercice N-1;

– crédits définitifs du budget = crédits initialement votés au budget + crédits des budgets rectificatifs + virements + crédits additionnels;

– crédits additionnels = recettes affectées (voir ci-dessus) + crédits reportés de l'exercice précédent.

### Calcul du résultat de l'exécution budgétaire

Les recettes sont prises en considération sur la base des montants effectivement perçus au cours de l'exercice. Pour le calcul du résultat budgétaire de l'exercice, les dépenses comprennent les paiements sur crédits de l'exercice auxquels s'ajoutent les crédits de paiement du même exercice reportés à l'exercice suivant. Les paiements effectués sur les crédits de l'exercice sont ceux qui ont été exécutés par le comptable le 31 décembre de l'exercice au plus tard.

Le chiffre résultant est augmenté ou diminué:

- du montant net qui résulte des annulations de crédits de paiement reportés des exercices antérieurs et des dépassements éventuels, en paiements, dus à la variation des cours de l'euro, des crédits non dissociés reportés de l'exercice précédent; et
- du solde qui résulte des gains et des pertes de change enregistrés pendant l'exercice.

Les crédits reportés comprennent: les reports de droit et les reports par décision. La rubrique annulation des crédits de paiement inutilisés reportés de l'exercice précédent fait apparaître les annulations de crédits reportés de droit et par décision. Elle comprend également la diminution des crédits de recettes affectées reportés à l'exercice suivant par rapport à 2014.

### **Principes budgétaires**

Le budget de la FRA a été établi en conformité avec les principes d'unité, de vérité budgétaire, d'annualité, d'équilibre, d'unité de compte, d'universalité, de spécialité, de bonne gestion financière et de transparence comme établi dans le règlement financier de la FRA.

## 8. Résultat budgétaire 2014

		2014 €	2013 €
<b>RECETTES</b>			
Subvention de la Commission (pour le budget de fonctionnement des titres 1, 2 et 3)	+	21,229,000.00	21,348,510.00
Fonds PHARE de la Commission	+	-	-
Autres contributions et fonds reçus via la Commission			
Autres donateurs			
Recettes provenant des taxes			
Autres recettes	+	254,148.83	279,000.00
<b>TOTAL DES RECETTES (a)</b>		<b>21,483,148.83</b>	<b>21,627,510.00</b>
<b>DÉPENSES</b>			
<i>Titre I: Personnel</i>			
Versements	-	11,150,975.59	10,949,608.58
Reports de crédits	-	84,905.60	141,522.97
<i>Titre II: Frais de fonctionnement administratif</i>			
Versements	-	1,921,400.61	1,813,381.51
Reports de crédits	-	551,465.76	823,429.10
<i>Titre III: Frais de fonctionnement</i>			
Versements	-	1,936,121.33	2,516,449.40
Reports de crédits	-	6,128,033.35	5,681,345.80
<b>TOTAL DES DÉPENSES (b)</b>	-	<b>21,772,902.24</b>	<b>21,925,737.36</b>
<b>RÉSULTAT POUR L'EXERCICE FINANCIER (a-b)</b>		<b>-289,753.41</b>	<b>-298,227.36</b>
Annulation des crédits inutilisés reportés de l'année précédente	+	147,429.64	75,751.45
Ajustement pour le report des crédits de l'année précédente disponibles au 31 décembre provenant des recettes allouées	+	299,902.24	298,227.36
Solde des échanges pour l'année (gains +/pertes -) *	+/-	-632.41	-1,060.30
<b>RÉSULTAT DE L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE POUR L'EXERCICE</b>		<b>156,946.06</b>	<b>74,691.15</b>
Solde N-1	+/-	74,691.15	120,445.12
Solde positif de l'année N-1 remboursé à l'année N à la Commission			
<b>Résultat utilisé pour déterminer les montants dans la comptabilité générale</b>		<b>156,946.06</b>	<b>74,691.15</b>
<b>Subvention de la Commission – l'agence enregistre des recettes accumulées et la Commission des dépenses accumulées</b>		<b>21,072,053.94</b>	<b>21,273,818.85</b>
<b>Préfinancement restant ouvert au remboursement par l'agence à la Commission à l'année N+1</b>		<b>156,946.06</b>	<b>74,691.15</b>

Non inclus dans l'exécution du budget:

Intérêts reçus au 31/12/N sur les subventions de la Commission et à rembourser à la Commission	+	N/A	32,050.54
--	---	-----	-----------

## RÉSULTAT BUDGÉTAIRE DE L'EXERCICE

Le résultat économique de l'exercice est calculé selon les principes de la comptabilité d'exercice. Or, le résultat budgétaire est établi sur la base d'une comptabilité de caisse modifiée, conformément au règlement financier. Le résultat économique et le résultat budgétaire couvrant tous deux les mêmes opérations sous-jacentes, il est important de vérifier leur concordance par un rapprochement.

Les recettes effectives d'un exercice budgétaire correspondent aux recettes encaissées sur les droits constatés au cours de l'exercice et aux encaissements sur les droits constatés au cours d'exercices précédents. Par conséquent, les droits constatés en cours d'exercice mais non encore recouverts doivent être déduits du résultat économique aux fins du rapprochement, puisqu'ils ne font pas partie des recettes budgétaires. En revanche, les droits constatés antérieurement à l'exercice et recouverts au cours de l'exercice doivent être ajoutés au résultat économique aux fins du rapprochement.

Les produits nets à recevoir consistent principalement en frais juridiques récupérables. Seul l'effet net, à savoir les produits à recevoir de l'exercice moins les encaissements sur les produits à recevoir de l'exercice précédent, est pris en considération. Les charges nettes à reporter consistent principalement en régularisations de fin d'exercice qui concernent des dépenses éligibles exposées par les bénéficiaires des fonds de l'UE mais n'ayant pas encore été imputées sur la FRA. Tandis que les charges à reporter ne sont pas considérées comme des dépenses budgétaires, les paiements effectués au cours de l'exercice et concernant des factures enregistrées antérieurement à celui-ci font partie des dépenses budgétaires de l'exercice.

L'effet net des préfinancements tient compte à la fois (1) des nouveaux préfinancements versés au cours de l'exercice et comptabilisés en dépenses budgétaires de l'exercice et (2) de tous les préfinancements apurés au cours de l'exercice par l'acceptation de dépenses éligibles. Les seconds constituent des charges comptables, mais non des dépenses budgétaires, puisque les préfinancements initiaux avaient déjà été considérés comme des dépenses budgétaires lors du versement.

Outre les paiements effectués sur les crédits d'un exercice, les crédits reportés à l'exercice suivant doivent également être pris en considération dans le calcul du résultat budgétaire. La même règle s'applique aux paiements exécutés au cours de l'exercice sur les crédits reportés d'exercices précédents ainsi qu'aux annulations de crédits de paiement inutilisés.

Les variations des provisions concernent des estimations de fin d'exercice enregistrées dans la comptabilité d'exercice (portant essentiellement sur les avantages du personnel), qui sont sans incidence sur la comptabilité budgétaire. Les autres éléments de rapprochement comprennent entre autres les amortissements, les acquisitions d'actifs, les paiements au titre des locations et les participations financières, qui font l'objet de traitements différents en comptabilité budgétaire et en comptabilité d'exercice.

Voir la note 7.(22) pour les détails du rapprochement du résultat budgétaire et du résultat économique de l'exercice.



## 9. Évolution du budget 2014

Titre / Chapitre	Poste budgétaire	Description officielle du poste budgétaire	Budget initial 2014	Montants transférés en 2014	Budget final 2014
<b>Titre 1</b>					
	A-1100	Traitements de base	5,971,000	-528,993	5,442,007
	A-1101	Allocations familiales	814,000	-78,497	735,503
	A-1102	Indemnités de dépaysement et d'expatriation	878,000	-53,390	824,610
	A-1103	Indemnités de secrétariat	8,000	-339	7,661
	A-1113	Stagiaires	362,000	-4,924	357,076
	A-1115	Agents contractuels	1,471,000	-12,994	1,458,006
	A-1130	Couverture de risques de maladie	200,000	-6,228	193,772
	A-1131	Couverture de risques d'accident et de maladie professionnelle	43,000	-14,474	28,526
	A-1132	Couverture du risque de chômage	77,000	-5,315	71,685
	A-1140	Allocations à la naissance et en cas de décès	2,000	-1,008	992
	A-1141	Frais de voyage à l'occasion du congé annuel	110,000	262	110,262
	A-1175	Services temporaires	100,000	-99,475	525
	A-1178	Services extérieurs	60,000	-1,108	58,892
	A-1190	Coefficients correcteurs	461,000	30,573	491,573
<b>Total 1 1</b>			10,557,000	-775,911	9,781,089
	A-1200	Frais divers de recrutement du personnel	8,000	2,584	10,584
	A-1201	Frais de voyage	2,000	-1,535	465
	A-1202	Indemnités d'installation, de réinstallation et de mutation	15,000	-9,582	5,418
	A-1203	Frais de déménagement	10,000	-5,440	4,560
	A-1204	Indemnités journalières temporaires	10,000	-6,304	3,696
<b>Total 1 2</b>			45,000	-20,278	24,722
	A-1300	Frais de missions, de déplacements et autres dépenses accessoires	270,000	-73,000	197,000
<b>Total 1 3</b>			270,000	-73,000	197,000
	A-1400	Restaurants et cantines	0	0	0
	A-1410	Service médical	48,000	-996	47,005
	A-1420	Formation professionnelle du personnel	250,000	-75,000	175,000
	A-1430	Services juridiques	70,000	6,284	76,284
<b>Total 1 4</b>			368,000	-69,712	298,289
	A-1520	Mobilité du personnel	350,000	-28,736	321,264
<b>Total 1 5</b>			350,000	-28,736	321,264
	A-1610	Relations sociales au sein du personnel	22,000	-4,191	17,809
	A-1620	Autres interventions sociales	550,000	19,181	569,181
	A-1630	Centres de la petite enfance et crèches	20,000	2,090	22,090
<b>Total 1 6</b>			592,000	17,080	609,080
	A-1700	Frais de réception et de représentation	3,000	1,438	4,438
<b>Total 1 7</b>			3,000	1,438	4,438
	A-1900	Réserve pour le Titre 1	0	0	0
<b>Total 1 9</b>			0	0	0
<b>Total TITRE 1</b>			<b>12,185,000</b>	<b>-949,119</b>	<b>11,235,881</b>
<b>Titre 2</b>				<b>0</b>	
	A-2000	Loyers	545,000	15,246	560,246
	A-2010	Assurance	13,000	-3,125	9,875
	A-2020	Eau, gaz, électricité et chauffage	81,000	-8,791	72,209
	A-2030	Nettoyage et entretien	317,000	-15,020	301,980
	A-2040	Aménagement des locaux	25,000	-25,000	0

	A-2050	Sécurité et surveillance des immeubles	115,000	-6,476	108,524
	A-2090	Autres dépenses immobilières	0	0	0
<b>Total 2 0</b>			1,096,000	-43,167	1,052,833
	A-2100	Matériel informatique/Logiciels	425,000	40,199	465,199
	A-2101	Développement de logiciels	364,000	-6,997	357,003
	A-2102	Services TI	30,000	-10,000	20,000
<b>Total 2 1</b>			819,000	23,202	842,202
	A-2200	Matériel et installations techniques	15,000	135,933	150,933
	A-2203	Entretien, utilisation et réparation de matériel et installations techniques	8,000	-8,000	0
	A-2210	Mobilier	15,000	-15,000	0
	A-2230	Location de véhicules	2,000	-2,000	0
	A-2250	Fonds de bibliothèque, achat de livres	1,000	-1,000	0
	A-2252	Abonnements aux journaux et périodiques	1,000	-1,000	0
<b>Total 2 2</b>			42,000	108,933	150,933
	A-2300	Papeterie et fournitures de bureau	31,000	-9,750	21,250
	A-2320	Frais bancaires	5,000	-2,893	2,107
	A-2330	Frais de contentieux	0	3,000	3,000
	A-2353	Déménagements internes et frais accessoires de manutention	27,000	-9,730	17,270
	A-2355	Publications et reproduction de documents	11,000	-8,392	2,608
<b>Total 2 3</b>			74,000	-27,764	46,236
	A-2400	Affranchissement de correspondance et frais de port	26,000	-9,000	17,000
	A-2410	Télécommunications	131,000	-27,704	103,296
	A-2411	Équipements de télécommunications	0	0	0
<b>Total 2 4</b>			157,000	-36,704	120,296
	A-2550	Frais divers pour les réunions	26,000	-19,884	6,116
<b>Total 2 5</b>			26,000	-19,884	6,116
	A-2601	Études, enquêtes et consultations	30,000	-19,750	10,250
<b>Total 2 6</b>			30,000	-19,750	10,250
	A-2900	Réserve pour le Titre 2	0	0	0
<b>Total 2 9</b>			0	0	0
<b>Total TITRE 2</b>			<b>2,244,000</b>	<b>-15,134</b>	<b>2,228,866</b>
<b>Titre 3</b>				<b>0</b>	
	B0-3211	Société de l'information et, en particulier, respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel	10,000	234,499	244,499
	B0-3221	Contrôle des visas et des frontières	0	0	0
	B0-3230	Immigration et intégration des migrants, contrôle des visas et des frontières et droit d'asile	460,000	964,396	1,424,396
<b>Total 3 2</b>			470,000	1,198,895	1,668,895
	B0-3311	Racisme, xénophobie et intolérance qui y est associée	25,000	3,910	28,910
	B0-3321	Discrimination	2,871,000	46,833	2,917,833
	B0-3340	Intégration des Roms	229,000	389,975	618,975
	B0-3350	Droits de l'enfant	590,000	-194,580	395,420
<b>Total 3 3</b>			3,715,000	246,137	3,961,137
	B0-3620	Accès à la justice	340,000	38,945	378,945
	B0-3630	Victimes de la criminalité, y compris indemnisation des victimes	60,000	39,653	99,653
<b>Total 3 6</b>			400,000	78,598	478,598
	B0-3701	Recherche et collecte de données	475,000	-248,679	226,321
	B0-3711	Amélioration de la communication et renforcement de la sensibilisation	1,160,000	-158,190	1,001,810
<b>Total 3 7</b>			1,635,000	-406,869	1,228,131
	B0-3801	Organes de l'Agence	255,000	-18,044	236,956
	B0-3802	Mécanismes de consultation	220,000	-29,465	190,535

<b>Total 3 8</b>			475,000	-47,509	427,491
	B0-3900	Réserve pour le Titre 3	105,000	-105,000	0
<b>Total 3 9</b>			105,000	-105,000	0
<b>Total TITRE 3</b>			<b>6,800,000</b>	<b>964,252</b>	<b>7,764,252</b>
<b>Total TITRES 1 + 2</b>			<b>14,429,000</b>	<b>-964,252</b>	<b>13,464,748</b>
<b>Budget total</b>			<b>€ 21,229,000</b>	<b>€0</b>	<b>€21,229,000</b>

## 10. Exécution du budget 2014 – Titres 1, 2 et 3 – Crédits C1

Budget Item	Official Budget Item Description	Appropriation (1)	Committed (2)	% Committed (2/1)	Paid (3)	% Paid (3/1)
A-1100	Basic salaries	5,442,007.28	5,442,007.28	100.00%	5,442,007.28	100.00%
A-1101	Family allowances	735,503.00	735,503.00	100.00%	735,503.00	100.00%
A-1102	Expatriation and foreign-residence allowances	824,609.64	824,609.64	100.00%	824,609.64	100.00%
A-1103	Secretarial allowances	7,660.58	7,660.58	100.00%	7,660.58	100.00%
A-1113	Trainees	357,076.24	357,076.24	100.00%	354,015.50	99.14%
A-1115	Contract Agents	1,458,006.10	1,458,006.10	100.00%	1,458,006.10	100.00%
A-1130	Insurance against sickness	193,771.92	193,771.92	100.00%	193,771.92	100.00%
A-1131	Insurance against accidents & occupational disease	28,525.90	28,525.90	100.00%	28,525.90	100.00%
A-1132	Insurance against unemployment	71,685.29	71,685.29	100.00%	71,685.29	100.00%
A-1140	Childbirth and death grants	991.55	991.55	100.00%	991.55	100.00%
A-1141	Travel expenses for annual leave	110,261.75	110,261.75	100.00%	110,261.75	100.00%
A-1175	Interim services	525.00	525.00	100.00%	525.00	100.00%
A-1178	External services	58,891.89	58,891.89	100.00%	58,891.89	100.00%
A-1190	Salary weightings	491,572.52	491,572.52	100.00%	491,572.52	100.00%
A-1200	Recruitment expenses	10,583.68	10,583.68	100.00%	10,583.68	100.00%
A-1201	Travel expenses	464.51	464.51	100.00%	464.51	100.00%
A-1202	Installation resettlement and transfer allowances	5,417.68	5,417.68	100.00%	5,417.68	100.00%
A-1203	Removal expenses	4,560.00	4,560.00	100.00%	4,560.00	100.00%
A-1204	Temporary daily subsistence allowances	3,695.73	3,695.73	100.00%	3,695.73	100.00%
A-1300	Missions & duty travel exp & other ancillary exp.	197,000.00	197,000.00	100.00%	160,178.21	81.31%
A-1410	Medical service	47,004.50	47,004.50	100.00%	33,218.52	70.67%
A-1420	Professional training of staff	175,000.00	175,000.00	100.00%	170,358.86	97.35%
A-1430	Legal services	76,284.00	76,284.00	100.00%	59,584.00	78.11%
A-1520	Staff exchanges	321,264.11	321,264.11	100.00%	321,264.11	100.00%
A-1610	Social contacts between staff	17,809.26	17,809.26	100.00%	8,519.76	47.84%
A-1620	Other welfare expenditure	569,180.63	569,180.63	100.00%	569,119.18	99.99%
A-1630	Early childhood centres and creches	22,090.00	22,090.00	100.00%	21,545.00	97.53%
A-1700	Entertainment and representation expenses	4,438.43	4,438.43	100.00%	4,438.43	100.00%
	<b>Title 1:</b>	<b>11,235,881.19</b>	<b>11,235,881.19</b>	<b>100.00%</b>	<b>11,150,975.59</b>	<b>99.24%</b>

A-2000	Rent	560,245.85	560,245.85	100.00%	560,245.85	100.00%
A-2010	Insurance	9,874.72	9,874.72	100.00%	9,874.72	100.00%
A-2020	Water Gas Electricity and Heating	72,208.74	72,208.74	100.00%	72,208.74	100.00%
A-2030	Cleaning and maintenance	301,979.78	301,979.78	100.00%	293,920.90	97.33%
A-2040	Fitting-out of premises	0.00	0.00	0.00%	0.00	0.00%
A-2050	Security and surveillance of buildings	108,524.09	108,524.09	100.00%	100,170.57	92.30%
A-2100	Hardware/Software	465,199.34	465,199.34	100.00%	306,022.42	65.78%
A-2101	Software Development	357,003.00	357,003.00	100.00%	189,752.00	53.15%
A-2102	Other external services for data processing	20,000.00	20,000.00	100.00%	20,000.00	100.00%
A-2200	New purchases of equipment and installations	150,933.08	150,933.08	100.00%	2,933.08	1.94%
A-2203	Maintenance use & repair of tech equip. & instal.	0.00	0.00	0.00%	0.00	0.00%

A-2210	Furniture	0.00	0.00	0.00%	0.00	0.00%
A-2230	Hire of vehicles	0.00	0.00	0.00%	0.00	0.00%
A-2250	Library stocks purchase of books	0.00	0.00	0.00%	0.00	0.00%
A-2252	Subscriptions to newspapers and periodicals	0.00	0.00	0.00%	0.00	0.00%
A-2300	Stationery and office supplies	21,250.19	21,250.19	100.00%	19,850.83	93.41%
A-2320	Bank charges	2,107.44	2,107.44	100.00%	107.44	5.10%
A-2330	Legal expenses	3,000.00	3,000.00	100.00%	3,000.00	100.00%
A-2353	Departmental removals and associated handling	17,270.00	17,270.00	100.00%	14,945.00	86.54%
A-2355	Publications and reproduction of documents	2,607.97	2,607.97	100.00%	2,407.97	92.33%
A-2400	Postage and delivery charges	17,000.00	17,000.00	100.00%	15,929.30	93.70%
A-2410	Telecommunications charges	103,296.08	103,296.08	100.00%	59,915.70	58.00%
A-2550	Miscellaneous expenditure for meetings	6,116.09	6,116.09	100.00%	6,116.09	100.00%
A-2601	Studies surveys consultations	10,250.00	10,250.00	100.00%	0.00	0.00%
	<b>Title 2:</b>	<b>2,228,866.37</b>	<b>2,228,866.37</b>	<b>100.00%</b>	<b>1,677,400.61</b>	<b>75.26%</b>

B3-211	Info soc. respect for priv life & prot. pers. data	244,499.16	244,499.16	100.00%	187,255.23	76.59%
B3-230	Immigration and integration of migrants	1,424,396.20	1,424,396.20	100.00%	187,755.21	13.18%
B3-311	Racism xenophobia and related intolerance	28,909.51	28,909.51	100.00%	11,561.06	39.99%
B3-321	Discrimination	2,917,832.53	2,917,832.53	100.00%	192,980.22	6.61%
B3-340	Roma integration	618,975.31	618,975.31	100.00%	67,708.04	10.94%
B3-350	Rights of the child	395,420.14	395,420.14	100.00%	224,451.21	56.76%
B3-620	Access to justice	378,945.39	378,945.39	100.00%	157,743.13	41.63%
B3-630	Victims of crime & comp.	99,652.55	99,652.55	100.00%	11,242.99	11.28%
B3-701	Research and data collection	226,320.95	226,320.95	100.00%	7,930.73	3.50%
B3-711	Communication and awareness-raising	1,001,809.59	1,001,809.59	100.00%	513,518.84	51.26%
B3-801	Bodies of the Agency	236,955.94	236,955.94	100.00%	164,900.53	69.59%
B3-802	Consultation mechanisms	190,535.17	190,535.17	100.00%	188,249.32	98.80%
B3-900	Reserve for Title 3	0.00	0.00	0.00%	0.00	0.00%
	<b>Title 3:</b>	<b>7,764,252.44</b>	<b>7,764,252.44</b>	<b>100.00%</b>	<b>1,915,296.51</b>	<b>24.67%</b>

	<b>Total C1 (EURO):</b>	<b>21,229,000.00</b>	<b>21,229,000.00</b>	<b>100.00%</b>	<b>14,743,672.71</b>	<b>69.45%</b>
--	-------------------------	----------------------	----------------------	----------------	----------------------	---------------

## 11. Exécution du budget 2014 – Titres 1, 2 et 3 – Crédits C8

Budget Item	Official Budget Item Description	Appropriation (1)	Committed (2)	% Committed (2/1)	Paid (3)	% Paid (3/1)
A-1113	Trainees	4,109.29	594.67	14.47%	594.67	14.47%
A-1178	External services	142.69	84.18	59.00%	84.18	59.00%
A-1200	Recruitment expenses	3,020.89	3,020.89	100.00%	3,020.89	100.00%
A-1203	Removal expenses	1,801.09	1,801.09	100.00%	1,801.09	100.00%
A-1300	Missions & duty travel exp & other ancillary exp.	67,540.08	56,701.31	83.95%	56,701.31	83.95%
A-1410	Medical service	9,262.56	7,448.75	80.42%	7,448.75	80.42%
A-1420	Professional training of staff	21,828.75	15,000.87	68.72%	15,000.87	68.72%
A-1430	Legal services	10,193.75	7,793.75	76.46%	7,793.75	76.46%
A-1620	Other welfare expenditure	23,405.67	14.84	0.06%	14.84	0.06%
A-1700	Entertainment and representation expenses	218.20	0.00	0.00%	0.00	0.00%
	<b>Title 1:</b>	<b>141,522.97</b>	<b>92,460.35</b>	<b>65.33%</b>	<b>92,460.35</b>	<b>65.33%</b>

A-2030	Cleaning and maintenance	8,058.88	7,736.21	96.00%	7,736.21	96.00%
A-2050	Security and surveillance of buildings	6,850.00	6,568.28	95.89%	6,568.28	95.89%
A-2100	Hardware/Software	253,365.91	251,867.14	99.41%	251,867.14	99.41%
A-2101	Software Development	149,460.00	148,660.00	99.46%	148,660.00	99.46%
A-2102	Other external services for data processing	49,950.00	49,950.00	100.00%	49,950.00	100.00%
A-2200	New purchases of equipment and installations	8,584.90	8,584.90	100.00%	8,584.90	100.00%
A-2320	Bank charges	2,000.00	2,000.00	100.00%	2,000.00	100.00%
A-2353	Departmental removals and associated handling	2,600.00	2,600.00	100.00%	2,600.00	100.00%
A-2400	Postage and delivery charges	1,717.02	890.76	51.88%	890.76	51.88%
A-2410	Telecommunications charges	19,292.39	18,190.88	94.29%	18,190.88	94.29%
A-2601	Studies surveys consultations	77,550.00	77,550.00	100.00%	77,550.00	100.00%
	<b>Title 2:</b>	<b>579,429.10</b>	<b>574,598.17</b>	<b>99.17%</b>	<b>574,598.17</b>	<b>99.17%</b>

B3-201	Asylum immigration and integration of migrants	1,265,524.67	1,235,744.25	97.65%	1,235,744.25	97.65%
B3-211	Info soc. respect for priv life & prot. pers. data	475,612.91	471,876.60	99.21%	471,876.60	99.21%
B3-311	Racism xenophobia and related intolerance	125,036.91	124,573.70	99.63%	124,573.70	99.63%
B3-321	Discrimination	912,773.01	897,478.35	98.32%	897,478.35	98.32%
B3-331	The rights of the child including the protection of children	818,557.82	801,227.06	97.88%	801,227.06	97.88%
B3-601	Access to efficient and independent justice	807,630.55	801,352.36	99.22%	801,352.36	99.22%
B3-701	Research and data collection	657,004.50	654,798.06	99.66%	654,798.06	99.66%
B3-711	Communication and awareness-raising	507,158.95	489,612.85	96.54%	489,612.85	96.54%
B3-801	Bodies of the Agency	50,324.24	49,424.24	98.21%	49,424.24	98.21%
B3-802	Consultation mechanisms	5,820.00	5,820.00	100.00%	5,820.00	100.00%
	<b>Title 3:</b>	<b>5,625,443.56</b>	<b>5,531,907.47</b>	<b>98.34%</b>	<b>5,531,907.47</b>	<b>98.34%</b>

	<b>Total C8 (EURO):</b>	<b>6,346,395.63</b>	<b>6,198,965.99</b>	<b>97.68%</b>	<b>6,198,965.99</b>	<b>97.68%</b>
--	-------------------------	---------------------	---------------------	---------------	---------------------	---------------

## 12. Exécution budgétaire 2014 – Titre 1, 2 et 3 – Crédits R0

Budget Item	Official Budget Item Description	Appropriation (1)	Committed (2)	% Committed (2/1)	Paid (3)	% Paid (3/1)
A-2000	Rent	488,000.00	244,000.00	50.00%	244,000.00	50.00%
	<b>Title 1:</b>	<b>488,000.00</b>	<b>244,000.00</b>	<b>50.00%</b>	<b>244,000.00</b>	<b>50.00%</b>

B3-321	Discrimination	5,902.24	5,824.82	98.69%	5,824.82	98.69%
B3-711	Communication and awareness-raising	35,000.00	24,258.03	69.31%	0.00	0.00%
B3-801	Bodies of the Agency	15,000.00	15,000.00	100.00%	15,000.00	100.00%
	<b>Title 3:</b>	<b>55,902.24</b>	<b>45,082.85</b>	<b>80.65%</b>	<b>20,824.82</b>	<b>37.25%</b>

	<b>Total R0 (EURO):</b>	<b>543,902.24</b>	<b>289,082.85</b>	<b>53.15%</b>	<b>264,824.82</b>	<b>48.69%</b>
--	-------------------------	-------------------	-------------------	---------------	-------------------	---------------

### 13. Budget 2014 – Tableau des effectifs

Groupe de fonction et grade	Postes permanents			Postes temporaires		
	2014	2013	2012	2014	2013	2012
AD 16	—	—	—	—	—	—
AD 15	—	—	—	1	1	1
AD 14	—	—	—	—	—	—
AD 13	—	—	—	3	3	3
AD 12	—	—	—	9	11	11
AD 11	—	—	—	—	—	—
AD 10	—	—	—	15	15	15
AD 9	—	—	—	11	11	11
AD 8	—	—	—	1	1	1
AD 7	—	—	—	5	5	5
AD 6	—	—	—	2	3	—
AD 5	—	—	—	—	—	—
<b>Total A*</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>47</b>	<b>50</b>	<b>47</b>
AST 11	—	—	—	—	—	—
AST 10	—	—	—	1	1	1
AST 9	—	—	—	—	—	—
AST 8	—	—	—	3	3	3
AST 7	—	—	—	8	9	9
AST 6	—	—	—	6	4	4
AST 5	—	—	—	1	1	1
AST 4	—	—	—	9	9	9
AST 3	—	—	—	—	—	—
AST 2	—	—	—	1	1	1
AST 1	—	—	—	—	—	—
<b>Total AST</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>28</b>	<b>28</b>	<b>28</b>
<b>TOTAL</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>75</b>	<b>78</b>	<b>75</b>

Estimation du nombre d'agents contractuels (exprimé en équivalents temps plein) et d'experts nationaux détachés		
Postes d'agent contractuel	2014	2013
FG IV	18	18
FG III	9	9
FG II	2	2
FG I	0	0
Total	29	29
Experts nationaux détachés	9	9
<b>Total</b>	<b>38</b>	<b>38</b>